

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon – la Régie »

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 6 Juin 2024

N° 2024-34	Contrat de fourniture d'un service de transport et de mise à disposition des données télé-relevées - Autorisation de signature de l'avenant n° 1
------------	--

L'an deux mille vingt-quatre, le 6 juin à 14 heures, les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués, se sont réunis dans les locaux de la Régie, 1 Esplanade Miriam Makeba à Villeurbanne (69100), sous la présidence de Madame Anne GROSPERRIN, Présidente.

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR À
ANGELETTI	Lucien	x			
ARTIGNY	Bertrand	x			
BADOUARD	Benjamin	x			
BOFFET	Laurence		x		Anne GROSPERRIN
BRIGLIADORI	David	x			
CHAMBON	Pierre	x			
COIN	Gisèle	x			
CROIZIER	Laurence	x			
GROSPERRIN	Anne	x			
GROULT	Florestan	x			Bertrand ARTIGNY entre 15h30 et 16h30
MARION	Richard			x	
MARTY	Cécile	x			
MILLET	Pierre-Alain			x	
NOVAK	Floyd	x			
PESENTI	Maeva		x		Anne REVEYRAND
PLICHON	Isabelle		x		Florestan GROULT (sauf entre 15h30 et 16h30)
PROST	Emilie	x			
REVEYRAND	Anne	x			
SIBEUD	Nicole		x		Laurence CROIZIER
VALLET	Cyrille		x		Lucien ANGELETTI

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 18
Date de convocation du Conseil : 31 mai 2024
Secrétaire élu : Pierre CHAMBON

1. Contexte

En application de l'article 40-10 du contrat de délégation du service public de production et de distribution d'eau potable pour la Métropole de Lyon qui s'est achevé au 31/12/2022, le délégataire Eau du Grand Lyon-VEOLIA, s'est engagé envers la Métropole de Lyon au maintien du service de transport et de mise à disposition des données télé-relevées pendant une durée d'au moins trois ans dans les mêmes conditions financières que celles applicables la dernière année du Contrat de Délégation.

A ces fins, un contrat a été établi par la société Eau du Grand Lyon-VEOLIA pour la fourniture par la société BIRDZ SAS d'un service de transport et de mise à disposition des données télérelève sur la période 2022 à 2025.

Ce contrat a été transféré à Eau du Grand Lyon - la Régie le 1^{er} janvier 2023, en application de son article 28 "Substitution, cession de contrat".

Ce contrat ne comporte pas de montant maximum. Le montant facturé en 2023 a été de 3 319 000 €, le poste principal étant la redevance annuelle pour 3 008 000 € de télérelevé des 433.000 modules connectés en moyenne.

2. Justification de l'avenant n° 1

L'avenant n° 1 envisagé a pour objet de compléter la liste des matériels commandables à prix unitaire et d'adapter le marché à des changements de périmètre ou de condition d'exploitation du dispositif de télérelevé intervenant entre le 1er juin 2024 et la fin du contrat à savoir :

- l'intégration des communes de Lissieu, Quincieux et La Tour de Salvagny, appartenant à la Métropole de Lyon mais dont la gestion du service de l'eau passera du SIEVA à Eau publique du Grand Lyon au 1er Janvier 2025. Ceci nécessitera d'étendre la couverture radio du réseau de télérelevé sur ces communes et de raccorder les 5 600 compteurs concernés à ce réseau courant 2025 pour assurer un service sur ces communes au même niveau de performance et dans les mêmes conditions économiques au 31/12/2025 ;
- la migration du système d'information de relation Usagers d'Eau publique du Grand Lyon, récepteur des données de télérelevé de WATERP à EFLUID au 1^{er} janvier 2025 nécessitant d'adapter les interfaces de livraison des données télérelevées ;
- le changement des outils de radio relevé et de maintenance du parc de modules et de répéteurs de cave de MOBILITA à MOBEFLUID, nécessitant une adaptation des interfaces avec les systèmes de BIRDZ ;
- le changement réglementaire de la gestion des clés de chiffrement des dispositifs de télérelevé, applicable pour les modules de 4^e génération produits à compter de 2024. Ceci nécessite la mise à disposition et la gestion d'un coffre-fort électronique pour réceptionner les clés de chiffrement livrées par les fabricants de modules et les mettre à disposition des différents process informatisés du télérelevé.

L'impact financier de cet avenant est estimé à 200 K€ sur toute la durée du contrat, comprenant :

- 130k € pour la mise en service de 5 600 modules sur le territoire des communes supplémentaires issues du SIEVA,
- 40k € pour la redevance de télérelevé des 5 600 compteurs du SIEVA pour 2025
- 10k € pour la prestation de gestion des clés de cryptage des modules de 4^e génération
- 20k € pour le renouvellement d'antennes BTOOLZ équipant les outils de pose et de maintenance des techniciens d'Eau publique du Grand Lyon

Ces montants s'ajoutent aux coûts récurrents pré-existants pour l'exploitation du télérelevé.

L'objet de la présente délibération est donc d'approuver l'avenant n°1 au contrat de fourniture d'un service de transport et de mise à disposition des données télé-relevées, et d'autoriser le Directeur de la Régie à le signer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Vu** le Code de la commande publique et notamment son article R.2194-8 ;
- Vu** le marché conclu entre Eau du Grand Lyon et la société BIRDZ, relatif à la fourniture d'un service de transport et de mise à disposition des données télé-relevées, transféré à Eau du Grand Lyon – la Régie le 1^{er} janvier 2023 ;
- Vu** le projet d'avenant n° 1 ci-annexé,

DELIBERE

- Article 1.** Approuve l'avenant n°1 au marché relatif à la fourniture d'un service de transport et de mise à disposition des données télérelevées conclu avec la société BIRDZ.
- Article 2.** Autorise le Directeur d'Eau du Grand Lyon – la Régie à le signer ainsi que l'ensemble des actes afférents à son exécution.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,
Certifié exact et pour extrait conforme, conformément à l'article L2121-23 du Code général des collectivités territoriales,*

La présidente du Conseil d'Administration,



Anne GROSPELLIN

Le secrétaire de séance



Pierre CHAMBON

Acte rendu exécutoire après

- transmission au Représentant de l'Etat attestée par le tampon figurant sur le présent document
- mise en ligne sur le site eaudugrandlyon.com